

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE  
21 septembre 2024

DATE DE CONVOCATION  
15 septembre 2024

DATE D'AFFICHAGE  
23 septembre 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	19
PROCURATION(S)	13
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le VINGT-ET-UN DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 09H30 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, LECERF, NDIAYE, GODEFROY, GRESSENT.

Mmes ROUSSELIN, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** MM. MARC, COPLO, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes DUVALLET, BENAMARA, LOUBASSOU, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Étaient absents :** M. THIERY.

**Avaient donné pouvoir :** Mme DUVALLET à M. JAMET, Mme BENAMARA à M. AVOLLÉ, Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, M. MARC à M. NDIAYE, M. COPLO à M. BALUT, Mme POUHÉ à Mme ALTUNTAS, Mme TERNISIEN à M. GHOUL, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, Mme GÜTH à Mme BATAILLE, M. SABIRI à M. AIT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

M. Baptiste GODEFROY

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEFEBVRE, ZAPPIA.

### Délibération N°01

#### DECISION MODIFICATIVE N°1

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Le Conseil municipal, après adoption du budget supplémentaire, a fixé le budget de la Commune pour l'exercice 2024 à **69 807 363 €** dont 31 859 428€ en investissement.

Il est proposé, aujourd'hui, d'adopter une décision modificative n°1 afin d'ajuster les montant des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement pour un montant de **827 459 € de dépenses réelles** complété de **mouvements d'ordre** à hauteur de **4 322 732€** pour un montant total de **5 150 191 €**.

#### EN FONCTIONNEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser les recettes complémentaires constatées (+648 k€) pour abonder les dépenses de fonctionnement et permettre un autofinancement supplémentaire de la section de fonctionnement (+322 k€).

Accusé de réception en préfecture  
027-212707012-20240921-D-24-09-01-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2024  
Date de réception préfecture : 23/09/2024

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Total	Chapitre	Total
011 Charges à caractère générale	563 268	013 Atténuations de charges	70 000
65 Autres charges de gestion courante	-258 000	70 Produits des services, du domaine	101 656
67 Charges spécifiques	20 000	74 Dotations et participations	396 344
		77 Produits spécifiques	80 000
<b>Dépenses de fonctionnement réelles</b>	<b>325 268</b>	<b>Recettes de fonctionnement réelles</b>	<b>648 000</b>
042 Opération d'ordre entre sections	195 000		
023 Virement à la section d'investissement	127 732		
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>322 732</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>648 000</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>648 000</b>

Les recettes de fonctionnement supplémentaires émanent :

- De remboursement supplémentaires sur les salaires (assurance et indemnités journalière) pour 70k€ ;
- De recettes supplémentaires des produits des services pour 102k€ ;
- De dotations et participations complémentaires pour 396k€, notamment provenant de l'Etat (111k€), des fonds de revitalisation (100k€), de l'accueil des délégations dans le cadre de leur préparation à PARIS 2024 (81k€) et de la CAF (52k€) ;
- De régularisations comptables pour 80k€

En dépense, des crédits supplémentaires sont notamment prévus pour :

- Le paiement de l'assurance du personnel (123k€) et la formation professionnelle (30k€) ;
- Les dépenses liées à l'organisation de Jardin d'Eté, du passage de la flamme et de l'accueil des délégations dans le cadre de leur préparation à PARIS 2024 (180k€)
- Ajuster les crédits prévus pour des régularisations de TVA (-258k€) ;
- Des régularisations comptables pour 100K€.

#### EN INVESTISSEMENT

Il est proposé d'utiliser les recettes complémentaires pour ajuster les crédits des opérations d'investissement.

Par ailleurs, des opérations patrimoniales, sans impact financier, sont prévues pour 3 400k€.

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre		Total	Chapitre	Total	
10012	Projets et équipements culturels	5 780	024	Produit des cessions d'immobilisation	-214 200
10033	Equipements sportifs	220 276	13	Subventions d'investissement	393 659
10037	ANRU +	23 200			
10035	Equipements autres batiments	43 888			
	Transformation de la Rotonde en				
10041	Cyberbase	257 544			
10043	Accompagnement à la transition écologique	-127 800			
	Amélioration des bâtiments				
10042	scolaires, périscolaires et petite enfance	79 303			
	<b>Dépenses d'investissement réelles</b>	<b>502 191</b>		<b>Recettes d'investissement réelles</b>	<b>179 459</b>
041		4 000 000	041	Opérations patrimoniales	4 000 000
			040	Opération d'ordre entre sections	195 000
			021	Virement de la section de fonctionnement	127 732
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>4 000 000</b>			<b>4 322 732</b>
	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>4 502 191</b>		<b>Recettes d'investissement</b>	<b>4 502 191</b>

Les recettes d'investissement supplémentaires émanent de subventions obtenues notamment de la Dotation Politique de la Ville (160k€), du projet « Notre École Faisons La Ensemble » (62k€), de la CASE (144k€) et de la CAF (25k€)

Les recettes des cessions d'actif sont ajustées pour tenir compte des régularisations de TVA.

En dépenses, les opérations ainsi que les crédits de paiement des programmes sont ajustés notamment pour :

- La phase 1 du plan de rénovation de la piscine municipale (220k€) ;
- La réhabilitation de la Rotonde (258K€) ;
- L'accompagnement à la transition écologique (- 128k€) possible grâce à des coût des études et travaux plus favorable ;
- Des équipements à destination de la petite enfance et des écoles ayant fait l'objet de subventions.

L'adoption de cette décision modificative n°1 portera le budget de la Commune pour l'exercice 2024 à **74 957 554 €**.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal :**

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité**

- **ADOPTE** la décision modificative n°1, équilibrée avec les écritures d'ordre à la somme de **5 058 715 €**.
- **ADOPTE** l'ensemble des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations pour l'investissement, tel que présenté en annexe.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Marc-Antoine JAMET



A handwritten signature in black ink, reading 'Marc-Antoine Jamet', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large, sweeping initial 'M'.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 32

VOTES :

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 15/09/2024

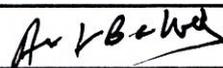
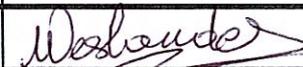
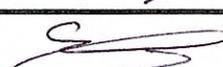
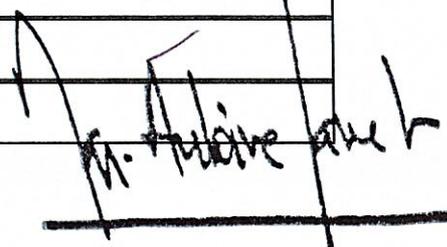
Présenté par le Maire, Marc-Antoine JAMET (1),

A Hôtel de Ville, le 21/09/2024

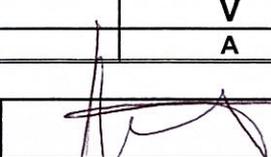
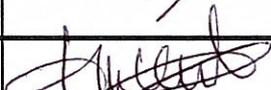
Délibéré par l'assemblée de la commune de Val-de-Reuil (2), réunie en session ordinaire

A Val-de-Reuil, le 21/09/2024

Les membres de l'assemblée délibérante de la commune de Val-de-Reuil (2),(3).

AIT BABA Lahsaine	
ALTUNTAS Inci	
AVOLLE Christian	
BALUT Benoît	
BATAILLE Catherine	
BENAMARA Fadilla	/
COPLO Christophe	/
COQUELET Jean-Jacques	
DEBOISSY Béatrice	
DELIENCOURT Géraldine	/
DESLANDES Maryline	
DORDAIN Rachida	
DUVALLET Catherine	/
GASSA Daniel	/
GHOUL Nabil	
GODEFROY Baptiste	
GRESSENT Patrick	
GUILLON Mark	/
GUTH Tanja	/
JAMET Marc-Antoine	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

LECERF Jacques	
LEFEBVRE Aurélie	
LEGO Dominique	
LOUBASSOU Grace	/
MANTSOUAKA MASSALA Vanessa	/
MARC Benjamin	/
NDIAYE Ousmane	
POUHE Jeanne	/
ROUSSELIN Stéphanie	
SABIRI Ayoub	/
TERNISIEN Sandra	/
THIERY William	/
VINCENT Anne-Cécile	

Certifié exécutoire par le Maire, Marc-Antoine JAMET (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture  
027-212707012-20240921-D-24-09-01-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2024  
Date de réception préfecture : 23/09/2024